

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 A 17H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
M. FOREST Matthieu, Mme CAUVET Francine, Mme GOS Pauline M. PIRIS Laurent,
conseillers municipaux.

Procuration avait été donnée :

- Mme RAMEL Odile, conseiller municipal à Mme GOS Pauline.

Absents : M. BOILEAU Olivier, M. REGAZZETTI Claude, M. SORAGNA Bruno,
conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme GOS Pauline, a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Application du régime forestier sur les parcelles D 1045, 1144, 1145, 1146, 1147, 1152 et 1153,
- Recensement de la population, rémunération de l'agent recenseur,
- Concours du receveur municipal, attribution de l'indemnité (année 2021),
- Réseau médiathèques « Provence Verdon », adhésion et approbation du règlement,
- Approbation du règlement de service modifié par AQUALTER (service eau),
- Enfouissement des réseaux « haute tension, basse tension » Place de mairie (parcelles D 1336, D 1402, D1403, D 1435) : validation des travaux, convention entre la Commune et les différents intervenants (Symielecvar – Sarese),
- Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux d'enfouissement «réseaux » réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage,
- Mise en place d'une servitude sur la piste P712 au profit de la communauté de communes « Provence Verdon » afin d'assurer le statut juridique à un ouvrage DFCI existant,
- Convention de mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel Remocra du SDIS 83,
- Projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités (DSIL plan de relance 2021) ; remplacement des menuiseries et isolation dans les locaux de la mairie ; choix des entreprises,
- Travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant, nommé cave coopérative, extension d'une salle d'exposition ; attribution du marché,
- Travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et

- construction neuve pour un local de commerce ; attribution du marché,
- Aménagement d'une partie de la cave coopérative (création commerce et agrandissement salle exposition) ; demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA (FRAT 2022),
- Mise en place du fonds de concours par la communauté de communes « Provence verdon », année 2021,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Application du régime forestier sur les parcelles D 1045, 1144, 1145, 1146, 1147, 1152 et 1153 : à la demande de l'ONF, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rajout des parcelles D 1045, 1144, 1145, 1146, 1147, 1152 et 1153 d'une superficie totale de 7ha18a12ca au régime forestier portant ainsi la superficie totale à 841ha64a31ca.

Recensement de la population, rémunération de l'agent recenseur : M. le Maire indique que le recensement aura lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022 . A ce sujet, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une rémunération brute de 2 270 E à l'agent recenseur et autorise M. le Maire à le nommer.

Concours du receveur municipal, attribution de l'indemnité (année 2021) : à l'unanimité, le conseil municipal valide l'indemnité 2021 à attribuer à M. le receveur municipal de Barjols, soit 41.40 E net (+ 4.33 E de charges sociales).

Réseau médiathèques « Provence Verdon », adhésion et approbation du règlement : à l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion de la bibliothèque au réseau médiathèques « Provence Verdon », ainsi que le règlement s'y afférent et désigne Mme CAUVET Francine, pour représenter la commune au sein dudit réseau.

Approbation du règlement de service modifié par AQUALTER (service eau) : après quelques interventions sur la Commune, notre nouveau fermier AQUALTER propose de revoir le règlement de service afin de mieux l'adapter aux spécificités de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de service modifié ; règlement qui prendra effet au 01/01/2022.

Enfouissement des réseaux « haute tension, basse tension » Place de mairie (parcelles D 1336, D 1402, D1403, D 1435) : validation des travaux, convention entre la Commune et les différents intervenants (Symilecvar – Sarese) : M. le Maire indique aux membres présents que dans le cadre des travaux qui vont être réalisés sur la Place de la Mairie (création commerce et agrandissement salle d'exposition), il y a lieu de procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux « haute tension, basse tension ». Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces travaux, ainsi qu'un partenariat avec SYMIELECVAR.

Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux d'enfouissement «réseaux » réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage : M. le Maire indique aux membres présents que le SYMIELECVAR a chiffré ces travaux à 131 000 E, qu'il finance à hauteur de 40 000 E ; à charge de la Commune 91 000 E. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'un fonds de concours de 66 250 E afin de financer 75% de la participation communale, le solde soit 25% sera calculé à la fin des travaux.

Mise en place d'une servitude sur la piste P712 au profit de la communauté de communes « Provence Verdon » afin d'assurer le statut juridique à un ouvrage DFCI existant : M. le Maire indique que la piste P712 « Bury » est une nouvelle piste composée d'un groupe d'anciennes pistes (P132 sur Fox) et de par le fait il y a lieu de donner un avis au projet de servitude de DFCI sur la piste P712. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette servitude au profit de la communauté de communes « Provence Verdon ».

Convention de mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel Remocra du SDIS 83 : à l'unanimité, le conseil municipal, valide la convention à passer avec le SDIS 83 afin de bénéficier du logiciel Remocra (dématérialiser et automatiser les échanges documentaires avec les partenaires institutionnels).

Projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités (DSIL plan de relance 2021) ; remplacement des menuiseries et isolation dans les locaux de la mairie ; choix des entreprises : M. le Maire indique que la commune a bénéficié d'une subvention de 9 264.03 E pour un montant des travaux HT de 13.234.33 E, au titre des projets de rénovation énergétiques des bâtiments des collectivités. Il donne lecture des devis établis pour des travaux d'isolation (Ecole et Mairie) et du remplacement de menuiseries (locaux mairie) et demande aux membres présents de se prononcer sur le sujet. Après étude des devis, le conseil municipal, à l'unanimité, retient :

- l'entreprise ISOL SUD EST pour les travaux d'isolation (Ecole = devis de 1 422.74 E HT et mairie = devis de 1 950.86 E HT),
- l'entreprise Eurl VALVERDE pour le remplacement des menuiseries (mairie = devis HT de 9 860.73 E HT).

Travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant, nommé cave coopérative, extension d'une salle d'exposition ; attribution du marché : M. le Maire donne lecture du rapport d'analyses des offres, dont la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1 : terrassement et VRD	Eurl VERRECCHIA	3 913.00 E HT
Lot 2 : maçonnerie et gros œuvre	Eurl VERRECCHIA	55 839.10 E HT
Lot 3 : charpente et couverture	Eurl VERRECCHIA	16 055.00 E HT
Lot 4 : menuiseries métal/bois ; serrurerie	Entreprise Diffusion Varoise de Menuiseries	8 327.00 E HT
Lot 5 : électricité	Entreprise ITEL NIRONI	18 817.00 E HT
Lot 6 : plomberie, sanitaire et chauffage	Entreprise GASQUET	5 587.00 E HT
Lot 7 : peinture et revêtements souples	Entreprise GHIGO Nicolas	8 720.00 E HT
Lot 8 : ascenseur	Entreprise MYD'L	19 800.00 E HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'analyses des offres et l'attribution

des lots ci-dessus.

Travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce ; attribution du marché : M. le Maire donne lecture du rapport d'analyses des offres, dont la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1 : terrassement et VRD	Eurl VERRECCHIA	8 970.00 E HT
Lot 2 : maçonnerie et gros œuvre	Eurl VERRECCHIA	109 018.10 E HT
Lot 3 : charpente et couverture	Eurl VERRECCHIA	32 357.00 E HT
Lot 4 : menuiseries métal/bois	Entreprise Diffusion Varoise de Menuiseries	19 623.00 E HT
Lot 5 : électricité	Entreprise ITEL NIRONI	18 072.00 E HT
Lot 6 : plomberie, sanitaire et chauffage	Entreprise GASQUET	5 979.00 E HT
Lot 7 : peinture et revêtements souples	Entreprise GHIGO Nicolas	7 364.00 E HT

Le conseil municipal, avec 6 voix pour et 2 contre (Mme RAMEL Odile, Mme GOS Pauline), approuve le rapport d'analyses des offres et l'attribution des lots ci-dessus.

Aménagement d'une partie de la cave coopérative (création commerce et agrandissement salle exposition) ; demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA (FRAT 2022) : M. le Maire rappelle que ce projet a été subventionné par le Conseil Départemental du Var (estimation de travaux de 309 102.70 E pour une subvention de 80% soit 247 000). Ce jour, suite aux appels d'offres, les travaux validés + les frais d'architecte s'élèvent à 366 029.60 E, ce qui ramène le taux de subvention du Conseil Départemental du Var à 67.50%. Aussi, afin d'arriver à un taux de subvention de 80%, il propose de solliciter à hauteur de 12.50% le Conseil Régional PACA au titre du FRAT 2022, représentant une subvention de 45 823 E. Le conseil municipal, avec 6 voix pour et 2 voix contre (Mme RAMEL Odile, Mme GOS Pauline), autorise M. le Maire à solliciter les services de la Région PACA pour l'octroi d'une subvention.


Mise en place du fonds de concours par la communauté de communes « Provence verdon », année 2021 : à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place du fonds de concours par la communauté de communes « Provence Verdon » (19 000 E pour notre Commune).

AFFAIRES DIVERSES :

= Le rapport 2020 établi par SYMIELECVAR a été présenté au conseil municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 18H15.

Le secrétaire,





le Maire,